

NOTE DE SYNTHÈSE

DU 18 MAI 2020

POLITIQUE DE LA VILLE - RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU FONDS DE PARTICIPATION POUR SOUTENIR LES
ACTIONS INITIÉES SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

En septembre 2019, la Ville a décidé de créer un Fonds de participation pour soutenir les actions initiées sur le quartier prioritaire de Grand-Vaux et le quartier en veille des Prés Saint Martin. Ce dernier a pour objectif d'accompagner les associations qui participent au développement d'actions d'intérêt général.

Plus précisément, la collectivité a considéré qu'il convenait de soutenir les associations qui mènent des projets éducatifs, ou d'animation et de vie sociale ou de soutien à la parentalité sur le quartier de Grand-Vaux ou des Prés Saint Martin et ceux en complément des crédits étatiques ou départementaux.

Aujourd'hui, avec la crise du coronavirus et le confinement, les associations qui œuvrent dans le champ de la politique de la Ville n'ont pas pu, pour certaines, maintenir leurs activités pendant le confinement et ne pourront pas les remettre en place rapidement entraînant d'éventuelles pertes de recettes.

Parallèlement, elles devront adapter leurs actions aux mesures sanitaires entraînant d'éventuelles dépenses supplémentaires.

Or, dans le cadre de la crise liée au coronavirus, ces associations, plus que jamais, ont et vont avoir un rôle majeur dans le maintien du lien social et dans l'accompagnement éducatif proposé aux familles et aux enfants.

Aussi, il est proposé de doubler ce fonds pour le faire passer de 10.000 à 20.000 € pour compenser les éventuelles baisses de subvention et soutenir les projets qui concourent à :

- Renforcer le lien social dans le quartier prioritaire de Grand-Vaux et dans le quartier en veille des Prés Saint Martin
- Proposer des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité
- Soutenir les actions de soutien à la parentalité
- Soutenir les actions éducatives en direction des enfants et des adolescents (ouverture culturelle, développement de la pratique sportive ou culturelle, etc).

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du 17 juin 2015 portant approbation du Contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne et du Protocole de Préfiguration de l'ANRU,

VU les crédits alloués aux associations au budget primitif 2020 au titre de la politique de la ville,

VU la délibération n°13/785 du 28 novembre 2019 posant la création d'un Fonds de participation pour soutenir les actions initiées sur le quartier prioritaire de Grand-Vaux et le quartier en veille des Prés Saint Martin

CONSIDERANT que les associations qui œuvrent dans le champ de la politique de la Ville n'ont pas pu, pour certaines, maintenir leurs activités pendant le confinement et ne pourront pas les remettre en place rapidement,

CONSIDERANT que certaines subventions risquent d'être remises en cause,

CONSIDERANT qu'elles devront adapter leurs actions aux mesures sanitaires entraînant d'éventuelles dépenses supplémentaires,

CONSIDERANT que le confinement a entraîné un isolement de certains ménages et qu'il convient de renforcer les actions de création de lien social,

CONSIDERANT que les associations « Politique de la Ville » concourent à cette création de lien social et à accompagner les ménages et les familles,

CONSIDERANT qu'il convient de renforcer les actions participant à l'accompagnement éducatif des enfants,

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Mathieu FLOWER, adjoint au Maire délégué au Sport, à la Jeunesse et à la Démocratie Locale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de doubler le fonds de participation pour soutenir les actions initiées sur le quartier prioritaire de Grand-Vaux et le quartier en veille des Prés Saint Martin de 10.000 € pour le fixer à 20.000 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

